



PLIE du Val de Lorraine

Protocole d'accord

*Plan Local pluriannuel
pour l'Insertion et l'Emploi
du Val de Lorraine*

Protocole d'accord
2008 - 2012



Fonds social européen
Investit pour votre avenir

Fonds Social Européen
Compétitivité régionale et emploi – 2007 - 2013

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI du Val de Lorraine

PROTOCOLE D'ACCORD

Janvier 2008 – Décembre 2012

Entre

L'Etat représenté par Monsieur Hugues PARANT, Préfet du département de Meurthe et Moselle

et

Le Conseil régional de Lorraine représenté par Monsieur Jean – Pierre MASSERET, Président,

et

Le Conseil général de Meurthe et Moselle représenté par Monsieur Michel DINET, Président,

et

Les Communautés de Communes du territoire du Pays du Val de Lorraine représentées par les Présidents des Communautés de Communes et les Communes non organisées en communauté de communes du territoire couvert par le Pays du Val de Lorraine, représentées par les maires concernés, suite à délibération,

et

Le Conseil de Pays du Val de Lorraine, en qualité d'organisme intermédiaire, gestionnaire du PLIE du Val de Lorraine, représenté par Madame Catherine BOURSIER, Présidente

- Vu la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions
- Vu la circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999, relative au développement des Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi
- Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale
- Vu le Règlement du Conseil n°1083/2006 du 11 juillet 2006 portant sur les dispositions générales sur le FEDER, le FSE et le fonds de cohésion
- Vu le Règlement de la Commission n°1828/2006 du 8 décembre 2006 fixant les modalités d'application du Règlement général,
- Vu le Règlement (CE) du Parlement et du Conseil n°1081/2006 du 5 juillet 2006 relatif au Fonds social européen
- Vu le Décret n°2007-1303 du 03 septembre 2007 du Premier ministre fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmation cofinancées par les Fonds structurels pour la période 2007-2013
- Vu la circulaire n°5210/SG du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEP et le FEADER pour la période 2007-2013
- Vu la circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale
- Vu la Décision n° C3396 du 09 juillet 2007] de la Commission européenne relative au Programme Opérationnel national du FSE pour la Compétitivité Régionale et l'Emploi et vu sa déclinaison régionale pour la Lorraine
- Vu le procès verbal du Comité de pilotage du PLIE du Val de Lorraine du 31 janvier 2008

Il est convenu ce qui suit :

• PREAMBULE

- Rappel des initiatives antérieures

Inscrit dans le livre blanc du Val de Lorraine (ADVMM), le PLIE du Val de Lorraine est créé en 1993 (le premier en Région Lorraine) et a fait partie des PLIE(s) dit de « première génération » ; il se caractérise, parmi les 200 PLIE(s) recensés, comme plutôt de petite taille et à dimension rurale. Son origine l'oriente d'emblée dans les logiques et principes du développement local (projet global, participation, territoire,...). Il a profité initialement d'un portage administratif par l'ADVMM (qui deviendra par la suite Conseil de Pays du Val de Lorraine).

Dès 2000, le projet de Pays (et son contrat) retient la politique locale pour l'emploi comme objectif premier. Le Plan Territorial d'Actions « Emploi Insertion » du Val de Lorraine permet la mise en place d'une programmation d'opérations coordonnées visant l'insertion professionnelle durable des personnes exclues de l'emploi. Cette programmation est notamment articulée autour du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, et mobilise le Fonds Social Européen, en appui aux fonds des collectivités locales, du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat.

Le pilotage du PLIE est jusqu'à aujourd'hui assuré par la commission « Accès à l'emploi – Insertion », co-présidée par Jacques Florentin, Président du PLIE et de la commission Accès à l'emploi du Pays du Val de Lorraine et Noël Guérard, Président de la Commission Territoriale Insertion du Conseil Général de Meurthe et Moselle.

Avec les années, le PLIE est devenu un organe fédérateur en matière d'insertion sur le territoire.

Un Comité technique du PLIE existe depuis sa création et, est devenu, au fil des ans, un Comité technique commun à l'ensemble des partenaires du territoire du Val de Lorraine pour tout ce qui concerne l'emploi et l'insertion. Sans pouvoir décisionnel, son intervention se concentre sur l'accompagnement technique concerté des actions. C'est ainsi que s'élaborent les propositions du plan territorial d'actions pour l'emploi du Val de Lorraine de manière conjointe avec l'Etat, la Région et le Département.

Pour favoriser un retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté, il a été mis en place une démarche visant à mutualiser le suivi et l'accompagnement des parcours d'insertion par la mise en place d'une gestion partenariale des parcours d'insertion. La gestion partenariale vise donc à améliorer l'enchaînement des étapes des personnes inscrites dans un parcours d'insertion et à optimiser les ressources offertes sur le territoire en matière d'emploi, de formation ou d'insertion.

Le Réseau Emploi du Val de Lorraine a pour objectif d'optimiser l'accès à l'emploi en développant une synergie de travail entre différents partenaires locaux de l'emploi et par des relations construites avec les entreprises du territoire du Val de Lorraine. Au-delà d'un espace d'échanges entre les différents partenaires, le Réseau Emploi se veut une ressource supplémentaire à l'ANPE pour les entreprises confrontées à des besoins en matière de recrutement.

- Éléments de contexte (évolutions)

La décentralisation du RMI au Conseil Général (effectif au 01/01/2004), la définition du plan de cohésion sociale et de sa loi adoptée le 18/01/2005 et ses différents décrets, la construction de nouvelles politiques d'intervention tant pour le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle en matière d'insertion que pour l'assemblée du Conseil Régional, la fusion ANPE-ASSEDIC... sont autant d'éléments qui témoignent de la mutation en cours du paysage de l'insertion sur les territoires.

Cette période de mutation invite à la réflexion, à l'analyse et impose bilan et réorientation de nos actions. Cependant, il convient de souligner que ces dernières années ont été des années difficiles. Beaucoup d'acteurs de l'insertion du territoire sont aujourd'hui en survie. Les chantiers d'insertion, pourtant reconnus localement et nationalement au travers de la loi de programmation pour la cohésion sociale, sont particulièrement exposés (à cause notamment des moyens globalement en baisse : coût résiduel des emplois aidés en forte hausse, financement à la mesure par le CG 54....).

Outil territorial indispensable de mobilisation de la formation, le FLES des Vallées a disparu, comme d'autres « outils » (POINFORE, CIEDIL, Régie des quartiers...).

Nous devons imaginer de nouvelles démarches. Pour ce faire, il est possible de s'appuyer sur les atouts territoriaux : la qualité encore préservée du réseau partenarial de l'ensemble des acteurs de l'emploi de Val de Lorraine, les actions engagées avec les entreprises, le soutien financier du Fonds social européen (FSE au travers du PLIE) depuis plus de 14 ans, la stabilisation d'une véritable équipe territoriale pour l'emploi (impliquant notamment le CAPEMM, le CG, la DDTEFP...).

Le travail de construction du projet de « Maison territoriale pour l'emploi et la formation » a été l'occasion de percevoir le haut niveau d'organisation auquel nous sommes arrivés sur la dernière décennie.

La baisse prévisible des moyens mobilisables, notamment ceux du FSE, nous amènent à définir des priorités fortes.

Malgré tout, nous continuons à avoir le souci d'une offre d'insertion adaptée aux besoins et situations du moment ; notre enjeu demeure de mieux répondre, à la fois et dans le même mouvement, aux employeurs dans leurs demandes de personnel qualifié et aux demandeurs d'emploi de notre territoire, sans se soucier a priori des statuts administratifs. Il nous faut maintenir ce fonctionnement partenarial et transversal qui fait du Val de Lorraine un espace dynamique et inventif au sein du grand bassin d'emploi de Nancy – Toul – Pont-à-Mousson.

Sur un plan opérationnel, notre P.A.C.T.E. VAL DE LORRAINE (Plan d'Actions Concerté Territorial pour l'Emploi), élaboré par l'ensemble des acteurs suite à l'appel à proposition du Conseil Général (2004), reste d'actualité.

- Evaluation du PLIE 2001-2006

Sur la période 2001 – 2006, la valorisation financière du plan d'action se monte à 15 361 299 €uros avec une intervention du FSE à hauteur de 2 021 436 €uros. Sur ce total, la structure d'animation et de gestion du PLIE ne représente que 6% (principalement financée par le FSE). L'IAE (insertion par l'activité économique) a un poids de 71%. L'intervention des collectivités locales et territoriales s'élève à 27%, celle de l'Etat à 31%, celle du FSE à 13%. Il est à noter la forte progression de l'autofinancement (dont les recettes) qui sur la période se situe à 23%. Parallèlement, les interventions du Conseil général et de l'Etat diminuent de façon régulière et concomitante.

Les sommes engagées sur cette période ont permis de financer 4103 actions individuelles (étapes de parcours) qui ont profité à 1809 personnes (dont 47% de femmes, 49% de jeunes, 35% d'allocataires du RMI...).

Le taux de sorties positives s'élève à 52% pour prise d'un emploi et 8% pour formation qualifiante ; cependant le taux de sortie (sorties / entrée) n'est que de 35%.

Eléments financiers (2001-2006)

	Total des financements	
	en €	en %
FSE	2 021 437	13%
ETAT	4 734 065	31%
Autres publics	955 139	6%
REGION	394 863	3%
Conseil Général	1 984 181	13%
Communes et C.Communes	1 687 066	11%
Privé	638 646	4%
Recettes	2 945 903	19%
TOTAL	15 361 300	100%

Le plan d'action consolidé 2001-2006 est financé majoritairement par l'Etat ; ensuite et de manière équivalente par le FSE, le Conseil Général et les collectivités locales. A noter la très nette augmentation de la part d'auto-financement et la baisse conjointe du niveau d'intervention de l'Etat et du Conseil Général

Publics

Entrées (de 2001 à 2006)			
	Total	1 809	100%
	Homme	967	53%
	Femme	842	47%
	moins de 26 ans	882	49%
	plus de 50 ans	86	5%
	allocataire RMI	640	35%
	TH	119	7%
	Niveau 5 et inf	1 566	87%

L'équilibre H/F n'est pas atteint ; les jeunes sont sur - représentés par rapport au plafond de 40% fixé dans le projet ; par contre les + de 50 ans sont peu présents, de même que les personnes handicapées qui sont peut être mal identifiées

Sorties sur emploi (de 2001 à 2006)

	Total	336	100%
	Homme	183	54%
	Femme	153	46%
	moins de 26 ans	114	34%
	plus de 50 ans	13	4%
	allocataire RMI	127	38%
	TH	22	7%
	Niveau 5 et inf	271	81%

Autres sorties positives

50

Sorties sans suite

256

Total sorties

642

Les déséquilibres constatés dans les entrées sont maintenus, voire amplifiés ; à noter la faiblesse de la sortie emploi des jeunes

Taux de sortie	sorties / entrées	35%
Taux de sortie emploi	sorties emploi / sorties	52%
Taux d'autres sorties positives	autres sorties positives / sorties	8%
<i>Si les taux de sorties positives et de sorties emploi sont relativement bons, le taux de sortie est bas (maintien dans le parcours en absence de solution)</i>		

Durée moyenne des parcours en mois					
	Hommes	Femmes	RMI	< 26 ans	Total
Toutes sorties	22.24	14.75	19.33	20.92	19.22
Sorties positives	17.85	12.78	16.81	12.81	15.72
<i>La durée des parcours achevés (avec sortie) se situe entre 1 an et 2 ans et majoritairement au-delà de 18 mois. Les « non sorties » actuelles (en parcours) augmenteront très fortement cette moyenne</i>					

Etapas (de 2001 à 2006)	Référénts		IAE		Chèques formation		Cap Entreprises		Actions complémentaires		Total	
total en %	23%		30%		2%		17%		28%		100%	
Total	946	<i>100%</i>	1240	<i>100%</i>	87	<i>100%</i>	690	<i>100%</i>	1 140	<i>100%</i>	4 103	
Homme	431	<i>46%</i>	883	<i>71%</i>	43	<i>49%</i>	386	<i>56%</i>	638	<i>56%</i>	2 381	<i>58%</i>
Femme	515	<i>54%</i>	357	<i>29%</i>	44	<i>51%</i>	304	<i>44%</i>	502	<i>44%</i>	1 722	<i>42%</i>
moins de 26 ans	827	<i>87%</i>	371	<i>30%</i>	37	<i>43%</i>	184	<i>27%</i>	393	<i>34%</i>	1 812	<i>44%</i>
plus de 50 ans	11	<i>1%</i>	155	<i>13%</i>	4	<i>5%</i>	61	<i>9%</i>	94	<i>8%</i>	325	<i>8%</i>
allocataire RMI	259	<i>27%</i>	672	<i>54%</i>	31	<i>36%</i>	491	<i>71%</i>	522	<i>46%</i>	1 975	<i>48%</i>
TH	27	<i>3%</i>	208	<i>17%</i>	4	<i>5%</i>	28	<i>4%</i>	102	<i>9%</i>	369	<i>9%</i>
Niveau 5 et inf	736	<i>78%</i>	970	<i>78%</i>	61	<i>70%</i>	560	<i>81%</i>	876	<i>77%</i>	3 203	<i>78%</i>

Bassin de vie	Pompey	Pont-à-Mousson	Ruraux	Total
Population totale en %	43%	28%	29%	100%
Entrées en parcours (%)	36%	43%	21%	100%
Sorties positives en %	38%	32%	30%	100%

Approche qualitative

A défaut d'évaluation, une approche qualitative a été engagée, afin de dégager des propositions de maintien, de développement ou d'abandon des domaines et modalités d'intervention du PLIE. Ce travail a été réalisé au sein du « réseau emploi » à partir de 8 valeurs ajoutées (repérées au niveau national – travaux d'EUROPLIE) ; il a été repris lors d'un comité technique spécifique. A partir d'un référentiel national, le terme « PLIE » a été défini comme plan territorial et partenarial d'actions en faveur de l'emploi et de l'insertion. Le bilan a porté sur toutes les dimensions, tant le plan d'actions que l'organisation territoriale et partenariale, le portage politique, l'animation territoriale...

Les politiques publiques d'insertion et d'emploi ont beaucoup évolué. Elles sont jugées de

plus en plus instables et cloisonnées. Dans ce contexte, le PLIE du Val de Lorraine a permis (permet) de conserver une vision globale de l'action sociale, de l'intervention auprès des publics. Il agit comme une caisse de résonance, facilite l'échange d'informations (veille, capitalisation, diffusion...). C'est à la fois un espace de concertation et de coordination, au service des acteurs locaux, organisé pour une convergence d'intervention.

La « politique locale pour l'emploi » est peu lisible (d'ailleurs existe-t-elle ?). Ses auteurs et contributeurs ne sont pas identifiés. Si l'évaluation des actions (opérations) a connu quelques progrès, l'évaluation de la politique locale pour l'emploi est inexistante. L'évaluation du PLIE et les bilans annuels ne sont pas suffisamment diffusés. Un déficit persiste en matière de communication des résultats et des actions menées sur le territoire.

L'intervention financière du FSE a su rester stable, quand d'autres moyens financiers diminuaient, voire disparaissaient. Ponctuellement, les moyens d'intervention du FSE ont permis de maintenir des actions pertinentes, sans pour autant sauver certaines structures qui ont aujourd'hui disparues (POINFORE, CIEDIL, GEIQ, FLES, Régie des quartiers). La gestion locale du FSE a également su rester réactive, capable de répondre à l'urgence.

La contractualisation n'est pas envisagée comme une prestation confiée à un tiers anonyme, mais comme un conventionnement partenarial établi sur la base d'objectifs communs et clairement définis. Cependant, le cloisonnement des interventions publiques tend à multiplier les commandes publiques. A terme, les cofinancements actuels qui permettent déjà un décloisonnement des interventions publiques devraient pouvoir aller encore plus loin dans la mutualisation des moyens humains et financiers, et ainsi permettre des interventions sur l'ensemble des publics dans l'ensemble des actions.

La formalisation des procédures nécessaires à la gestion de fonds européens a eu un effet sensible sur l'organisation et les capacités de gestion des opérateurs. La normalisation de ces procédures demande à être partagée et commune à l'ensemble des partenaires financiers des opérations (documents uniques).

La gestion territoriale des parcours d'insertion organisée sur chaque bassin de vie du Val de Lorraine souffre de l'absence de partenaires institutionnels, notamment l'ANPE, et d'une trop grande rigidité des différents dispositifs. Ainsi, le travail en réseau reste à améliorer (accompagnement en réseau, approche globale...). Si la coordination technique, dans une approche globale de la personne, reste l'enjeu majeur des groupes locaux de suivi, son « efficacité » sera améliorée par un assouplissement des dispositifs d'intervention, avec une attention particulière portée aux questions d'accès à la formation. L'ensemble de ces questions rend difficilement mesurable l'impact de la gestion partenariale des parcours d'insertion sur les résultats individuels de retour à l'emploi.

Le PLIE (et son équipe territoriale) fonctionne comme un régulateur. Les accompagnateurs, notamment les travailleurs sociaux (Conseil Général, CCAS) se sentent isolés et perçoivent le PLIE comme un des seuls lieux d'échange et d'appui dans leurs pratiques professionnelles. Le PLIE permet l'expérimentation, dans une logique de mutualisation des moyens. Il vient en appui à des projets spécifiques portés par les acteurs locaux, y compris dans d'autres domaines que le seul accès à l'emploi.

Il apporte également une aide à la réflexion locale (journées de l'insertion), voire à la définition et à la mise en œuvre de démarches spécifiques (comité local clauses d'insertion) ou tenter de proposer des redéfinitions (ACI).

Il combine à la fois une fonction de veille informative, une fonction d'analyse partagée (RMA), une fonction de ressources (journées de l'insertion, interventions extérieures, dossiers, notes...) et une fonction d'organisation de temps de concertation, de co-construction et de travail collectif. Il conviendrait cependant de renforcer la mémoire de ce qui se fait et a été fait sur le territoire.

Son rôle d'espace d'échanges avec le monde économique (secteur marchand) reste à développer. Au travers d'actions spécifiques trop rares (clauses d'insertion, ...), de réflexions partenariales engagées (coopérer pour qualifier,...) ou encore d'acteurs impliqués auprès du secteur marchand (Cap Entreprises, Idées intérim,...) les liens avec les acteurs économiques existent, mais restent trop ponctuels (plateforme d'évaluation, interlocuteur unique – CAPEMM, groupements d'employeurs).

Cet aspect reste à dynamiser sur le Val de Lorraine, en particulier avec les TPE, où le gisement d'emplois semble le plus important. Les nouvelles formes d'organisation du travail doivent permettre l'invention de nouvelles modalités conciliant besoins des employeurs et sécurisation des parcours professionnels (par exemples, les expériences du GEIQ ou du GESVAL).

Faiblement présent dans les plans d'actions des dernières années, la création d'activité doit pouvoir reprendre une place plus conséquente.

Les pratiques professionnelles sont diverses sur le Val de Lorraine, et pas toujours partagées. La question de formations locales peut alors se poser. Pas dans la perspective de standardiser les pratiques, mais plus dans celle de partage, de confrontation en vue d'établir une culture commune d'intervention. Les journées de l'insertion, avec la participation d'intervenants extérieurs au territoire, peut permettre l'émergence de référence partagées. Les initiatives prises (évaluation, culture commune...) doivent pouvoir aller jusqu'au bout de leurs réalisations (ou installation).

Un travail conséquent est mené depuis de nombreuses années (premières expériences en 1995) en matière de clauses d'insertion dans les marchés publics. Une offre de services aux donneurs d'ordre (publics et privés) a été élaborée et se décline sur l'ensemble du territoire. La mutualisation des opportunités créées demande à être réellement mise en œuvre ; elle permettrait des opérations d'anticipation, de préparation des participants (public) aux postes ainsi offerts et l'élaboration d'itinéraire d'acquisition (expériences, savoir faire...).

Après la mobilisation (relative) des donneurs d'ordre locaux (communes et EPCI) et celle plus récente des bailleurs sociaux, il convient de traduire en opportunité d'insertion (expérience, parcours) la commande publique du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'Etat.

Le PLIE (l'espace et l'équipe) est aussi le nœud d'échanges, d'énergie pour les acteurs de terrain et l'interface avec les politiques publiques. Il fait aussi office de « caisse de résonance ». Il assume une fonction de veille qu'il faut certainement organiser davantage. Une communication régulière est à remettre en place à destination des élus et décideurs, des publics bénéficiaires (participants).

Sur le champ de l'insertion et de l'accès à l'emploi, le territoire est organisé. Cependant, cette organisation demande à être redéfinie et stabilisée, en tenant compte des évolutions (mutation) des dernières années.

- Éléments de diagnostic du territoire

Le Pays du Val de Lorraine regroupe 94 communes au sein de 7 communautés de communes (CC) et un SIVOM. Six communes restent à l'écart du mouvement d'intercommunalité.

Au 1^{er} janvier 2005, la population du territoire est estimée à 94 800 habitants (contre 94 600 en 1999). Elle continue de stagner comme depuis le début des années 1980 (93 700 habitants en 1982, 94 100 en 1990).

En 2005, 16% des personnes de plus de 14 ans sont diplômées de l'enseignement supérieur, contre 12% en 1999. Ce taux est au même niveau que celui de la région mais inférieur à celui du département (20%).

En 2005, les moins de 20 ans représentent encore 27% des habitants, soit une part relativement élevée par rapport aux territoires référents. Elle tend cependant à baisser depuis 1999.

Le Val de Lorraine présente les caractéristiques d'une population fortement salariée et de « classes moyennes » avec une disparité des revenus moins forte que celle observée au niveau régional. La pauvreté y est moins présente.

Pour l'heure, le Val de Lorraine continue de fonctionner avec deux pôles d'emploi sur son territoire, Pompey et Pont-à-Mousson, et deux autres à proximité, Nancy et Metz, pour lesquels il joue de sa vocation de zone résidentielle.

La population active occupée du Val de Lorraine est estimée fin 2004 à 37 800 personnes, qui suivant leur Communauté de Communes de résidence se déplacent diversement chaque jour pour se rendre sur leur lieu de travail :

un sur trois travaille au sein même du Pays ; Nancy Grand Couronné attire également un actif sur trois ; le département de la Moselle constitue une autre destination d'importance (3 900 actifs). Dans l'autre sens, le Val de Lorraine voit entrer chaque jour 9 200 actifs qui n'y résident pas.

Le Pays du Val de Lorraine poursuit le processus de mutation et de renouvellement de son tissu productif. Tout en conservant son caractère industriel, il continue à renforcer sa position dans les services aux entreprises. En 2004, le Val de Lorraine compte près de 2 900 établissements. Entre 1999 et 2004, le parc total d'établissements progresse de 12%, contre 8,1% au niveau départemental et 8,5% dans la région. Cette croissance est le fait des TPE et des secteurs de la construction et des services aux entreprises.

La baisse d'emploi se concentre sur l'industrie. A l'inverse, les gains d'emplois se font dans les services et l'évolution est positive dans le commerce. Cependant sur les dernières années, l'emploi tertiaire compense difficilement les pertes de l'industrie. Dans le Val de Lorraine, la progression de l'effectif salarié du secteur privé (de 1994 à 2005) est de l'ordre de 25 %, soit plus de 3 800 emplois. Cette progression est très nettement supérieure à celle des autres niveaux géographiques (de l'ordre de 9 % en moyenne).

De 1997 à 2006, suite à la relance de l'activité économique, nous assistons globalement à une forte diminution des demandeurs d'emploi en Lorraine. Dans le Pays du Val de Lorraine, cette baisse a été importante en début de période, et ce jusqu'en 2002. Ensuite, nous assistons à un repli de l'activité économique donc à une nouvelle augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (toutes catégories ANPE confondues), avec une évolution sporadique, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse. Entre 2004 et 2006, les personnes inscrites à l'ANPE passent de 5 118 à 4 461 dans le Pays.

Par ailleurs, en 2006, le Pays comptait 1331 bénéficiaires du RMI (contre 1225 en 1999). (Voir annexe 4)

• Article 1 : Objet du PLIE du Val de Lorraine

Le plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du Val de Lorraine permet d'améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché de l'emploi en mettant en œuvre des parcours individualisés visant leur insertion socio-professionnelle durable.

Cette ambition procède d'une conviction partagée par les différents partenaires signataires du PLIE, animant les différentes politiques publiques : la lutte pour l'inclusion sociale exige une étroite collaboration entre les acteurs du développement économique et du développement social d'un même territoire.

Plate-forme de coordination des opérations des partenaires, le PLIE renforce la cohérence et l'efficacité des diverses interventions publiques d'insertion au niveau local (circulaire du 21 décembre 1999) pour le public défini à l'article 4 de la présente convention.

Par son action de pilotage, il génère une concertation renforcée permettant :

- l'animation stratégique des différents dispositifs,
- le développement d'ingénierie de projets et d'offres concourant aux parcours d'insertion,
- la construction de parcours individualisés.

Les finalités poursuivies par les PLIE(s) sont définies dans le Programme opérationnel national du FSE (9 juillet 2007) « Compétitivité régionale et emploi 2007 – 2013 » :
« Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi mobilisent un ensemble de dispositifs en faveur de l'insertion afin d'organiser des parcours individualisés vers l'emploi. Les PLIE(s) ont été construits pour répondre aux besoins et aux opportunités d'un territoire, à partir d'un diagnostic et d'un projet partagés par l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, sociaux et économiques qui sont concernés par l'insertion et l'emploi sur ce territoire. La principale fonction des PLIE(s) est d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté (chômeurs de longue durée, allocataires des minima sociaux, jeunes peu ou pas qualifiés, personnes handicapées...), avec un accompagnement très renforcé des participants. Ils contribuent à la gestion des ressources humaines inemployées d'un territoire et en facilitent le recrutement par les employeurs. Enfin, ils contribuent au développement du partenariat pour construire des parcours cohérents qui débouchent sur un emploi durable et à la professionnalisation des acteurs.

Il s'agit, désormais, pour les PLIE, de renforcer leur partenariat avec les différents acteurs de l'emploi et de développer de nouvelles coopérations entre les acteurs économiques et les acteurs de l'insertion. »

Dans sa déclinaison opérationnelle, le PLIE du Val de Lorraine s'entend non comme une structure ou un dispositif, mais comme un plan d'actions partenarial et territorial visant à faciliter l'accès à l'emploi de personnes qui en étaient jusque-là écartées. En ce sens, il est le plan d'actions commun (partagé) sur le Val de Lorraine des différents intervenants publics en matière d'insertion, notamment de l'Etat et du Conseil Général de Meurthe et Moselle.

• **Article 2 : Périmètre du PLIE (territoire d'intervention)**

Les actions du PLIE sont développées pour les personnes domiciliées sur son territoire.

Le périmètre du PLIE est celui couvert par le Pays du Val de Lorraine, soit 94 communes¹, organisées comme suit :

- Communauté de communes du BASSIN DE POMPEY
- Communauté de communes du FROIDMONT
- Communauté de communes du GRAND VALMON
- Communauté de communes du PAYS DE PONT A MOUSSON
- Communauté de communes de SEILLE ET MAUCHERE
- Communauté de communes des TROIS VALLEES
- Communauté de communes des VALS DE MOSELLE ET D'ESCH
- Commune de BRATTE
- Commune de MOIVRONS
- Commune de PAGNY/MOSELLE
- Commune de PRENY
- Commune de VANDIERES
- Commune de VIEVILLE-EN-HAYE
- Commune de VILCEY-SUR-TREY
- Commune de VILLERS LES MOIVRONS
- Commune de VILLERS SOUS PRENY

Le Comité de pilotage peut décider de modifier le périmètre d'intervention du PLIE du Val de Lorraine. Cette modification fait l'objet alors d'un avenant.

Le territoire du Pays du Val de Lorraine s'inscrivant dans le grand bassin d'emploi de Nancy – Toul, le PLIE du Val de Lorraine développe notamment des échanges d'information et d'expériences ainsi qu'une coopération active avec d'autres PLIE de Lorraine, et en premier lieu avec le PLIE de Terres de Lorraine et le PLIE du Grand Nancy (PIEAN).

• **Article 3 : Durée du PLIE**

Le plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi du Val de Lorraine est défini pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2008, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

Il peut être reconduit par avenant, notamment jusqu'au terme de la période de programmation des fonds européens.

• **Article 4 : Les participants du PLIE (publics cibles)**

○ Critères qualitatifs

Peuvent être participants du PLIE du Val de Lorraine les personnes domiciliées sur le territoire défini à l'article 2 qui :

- sont en situation d'exclusion professionnelle durable,
- cumulent des difficultés de toutes natures,
- adhèrent à une démarche de parcours d'insertion devant déboucher même à long terme sur un emploi durable

¹ Voir annexe 1

- et ont un niveau de qualification égal ou inférieur au niveau V (CAP – BEP) de l'Education nationale.

Dans l'application de ces critères cumulatifs, une marge d'appréciation est laissée aux accueillants - prescripteurs dans la prise en compte des situations particulières. Les entrées en parcours d'insertion PLIE sont validées en comité local de suivi, dans le cadre de la gestion partenariale des parcours d'insertion.

Une attention particulière est portée aux femmes afin de garantir une égalité des chances dans l'accès à l'emploi.

De même, les personnes âgées de plus de 50 ans, les allocataires de minima sociaux (notamment les allocataires du RMI) et les personnes handicapées constituent un public cible du PLIE du Val de Lorraine.

- o Objectifs quantitatifs

Compte tenu de la volonté affirmée par les différents partenaires d'assurer un suivi de qualité et de réserver le bénéfice d'un parcours d'insertion dans le cadre du PLIE aux personnes les plus en difficultés d'accès à l'emploi, l'objectif, sur la durée du protocole et de son (ses) éventuelle(s) prolongation(s), est d'intégrer en parcours 750 participants.

En fonction et dans le respect des principes de décloisonnement des publics « participants du PLIE », aucun quota n'est défini. Cependant, il est recherché un équilibre arrêté comme suit :

- équilibrer les genres des participants (autant de femmes que d'hommes)
- limiter à 35% le public jeune (moins de 26 ans)
- atteindre au moins 10% de personnes de plus de 50 ans
- atteindre au moins 10% de personnes handicapées.

Sur l'ensemble de la période couverte par le protocole (et ses éventuels avenants), l'objectif du PLIE est fixé à 50% de sorties réussies dont 42% de mises à l'emploi (de plus de six mois) et 8% d'accès à une solution qualifiante. En fin de la période couverte par ce protocole (et ses éventuels avenants), le taux de sortie (sorties tous motifs / entrées) ne pourra être inférieur à 60 %.

- **Article 5 : Les orientations du PLIE**

- o Cadre général

La politique locale pour l'emploi du Val de Lorraine a été définie avec une mise en œuvre confiée au projet fédératif de « Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation ». Le Plan Territorial d'Actions « Emploi Insertion » du Val de Lorraine permet la mise en place d'une programmation d'opérations coordonnées visant l'insertion professionnelle durable des personnes exclues de l'emploi. Cette programmation est notamment articulée autour du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, et mobilise le Fonds Social Européen, en complément aux fonds des collectivités locales, du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat.

Répondant au principe central de justice sociale (concentrer l'intervention au profit des personnes les plus en difficultés d'insertion professionnelle), le PLIE est réaffirmé comme indispensable dans sa mission première qui est de mobiliser les acteurs et les moyens, en organisant la cohérence des politiques, des mesures et des actions, au profit de personnes du Val de Lorraine qui connaissent d'importantes difficultés pour accéder à l'emploi, par la mise en place de parcours (personnalisés) d'insertion professionnelle combinant un accompagnement et une mise en situation de travail.

Dans le volet « accès à l'emploi » de la Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation et sur le Val de Lorraine, le PLIE est donc l'acteur collectif et le plan d'actions permettant la réalisation des parcours d'insertion.

o Axes stratégiques

Le PLIE met en oeuvre les axes stratégiques suivants :

1/ Une complémentarité et une coordination des différentes politiques publiques en matière d'accès à l'emploi des publics ciblés.

Il renforce la mutualisation des interventions financières des intervenants publics et assure une gestion rigoureuse et efficace du FSE.

Cette organisation permet de contribuer à la définition d'une politique locale pour l'emploi et, en outre, de conforter et partager l'évaluation des résultats et des effets produits.

2/ L'amélioration de la cohérence et de la continuité des parcours d'insertion.

Les accompagnements ont un caractère individualisé et particulièrement renforcé pour les participants du PLIE sur la durée du parcours. Les exigences suivantes sont maintenues :

- la poursuite d'une approche globale de la personne et de ses difficultés – besoins et ressources – potentiels dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle ;
- la mise en place d'accompagnateurs identifiés ;
- l'assurance de la continuité de l'accompagnement quels que soient les changements de dispositifs des personnes au long de leur parcours ;
- l'offre d'un éventail le plus large d'outils, mesures d'insertion, prestations offertes par le droit commun et complétées par les moyens spécifiques nécessaires ;
- la mobilisation de tous les acteurs pertinents pour les parcours ;
- l'assurance d'une veille sur les parcours afin que l'objectif reste l'insertion dans l'emploi.
- la lutte contre les discriminations et pour la diversité, tant au niveau des opérations soutenues qu'au niveau de l'accès à l'emploi.

3/ La réalisation d'une ingénierie (technique et financière) de projet pour répondre aux besoins des publics

Le PLIE renforce :

- la diversification de l'offre d'insertion adaptée aux besoins de ses participants sur le territoire en complémentarité avec les dispositifs de droit commun ;
- l'innovation et le redéploiement des moyens pour consolider l'offre d'insertion ou répondre à des besoins non satisfaits dans le cadre d'une démarche de développement local pour une meilleure efficacité.

4/ Le développement des liens avec le monde économique

En s'appuyant sur les initiatives et opérations existantes, les partenaires du PLIE développent des collaborations avec les réseaux d'acteurs économiques et les employeurs afin de renforcer l'adéquation entre les besoins en main d'oeuvre du territoire et le développement des compétences des personnes en parcours d'insertion vers et dans l'emploi.

Ils poursuivent les objectifs opérationnels suivants :

- la mobilisation et la participation des employeurs (en particulier des TPE-PME) aux processus d'accompagnement vers et dans l'emploi des publics accompagnés
- la formalisation ou la mobilisation et l'animation de réseaux d'entreprises partenaires
- le développement de l'emploi local
- l'ingénierie de propositions innovantes.

o Objectifs prioritaires

Sur le Val de Lorraine, les objectifs prioritaires en matière d'accès à l'emploi sont définis comme suit :

- ⇒ Améliorer la rencontre de l'offre et de la demande d'emploi
- ⇒ Renforcer la gestion partenariale des parcours d'insertion
- ⇒ Redéfinir les modalités de coopération institutionnelle
- ⇒ Engager une évaluation de la politique locale (et pas seulement des opérations)
- ⇒ Favoriser une nécessaire adaptation des outils d'insertion face aux mutations des interventions publiques en matière d'emploi
- ⇒ Se doter de modalités et d'outils permettant l'accès à la formation professionnelle
- ⇒ Réaffirmer des principes fondamentaux en matière d'insertion :
 - l'emploi demeure l'objectif du parcours d'insertion
 - le retour à l'emploi est le résultat d'un processus, d'un parcours personnel
 - mettre en œuvre systématiquement un accompagnement global
 - partir systématiquement des besoins et des potentiels des personnes, actrices de leur parcours
 - il doit être possible de mobiliser la formation professionnelle au cours du parcours d'insertion
 - faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin (équité)
 - maintenir une démarche partenariale et transversale
 - revenir à une mobilisation croisée des moyens d'intervention publique
- ⇒ Se redonner collectivement des références partagées sur ce qu'est, aujourd'hui sur notre territoire, l'INSERTION.

o Axes d'intervention

Les opérations cofinancées par le FSE visent :

- l'aide à la définition de projets professionnels ;
- la gestion de parcours d'insertion pour les publics les plus éloignés de l'emploi, notamment dans le cadre d'un accompagnement renforcé et individualisé ;
- l'ingénierie et la mise en œuvre de projets contribuant notamment à renforcer l'insertion par l'activité économique (chantier d'insertion, association d'insertion, entreprise d'insertion...), la formation... ;
- la conception et le suivi du partenariat territorial ;
- l'ingénierie d'opérations et d'initiatives locales en réponse aux besoins des employeurs et des participants ;
- le développement des liens avec les employeurs et les décideurs économiques pour faciliter l'accès à l'emploi durable.

Les types d'opération sont désignés comme suit :

- structure d'animation et de gestion : gouvernance territoriale, coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion, ingénierie, animation territoriale et partenariale, gestion partenariale des parcours d'insertion, gestion de la subvention globale, gestion des dossiers individuels
- analyse des besoins (individuels, collectifs, des participants, des employeurs, du territoire...) comme contribution à la fonction d'observation et d'analyse
- accompagnement, référent
- opérations relevant du champ de l'Insertion par l'Activité Economique (accompagnement social, professionnel, technique et/ou pédagogique à l'occasion d'une mise en situation de travail sous un statut salarié)
- formation et VAE

- médiation à l'emploi (accompagnement vers et dans l'emploi, emploi de parcours, contrat TTEMM...)
- création d'activité
- mise en réseau et professionnalisation des acteurs de l'insertion : bénéficiaires (opérateurs), accompagnateurs...
- opérations spécifiques ou actions complémentaires visant à lever les freins périphériques à l'emploi (communication, développement personnel et mobilisation psychologique, famille, ressources financières, lien social et citoyenneté, logement, mobilité, représentation du monde du travail et des métiers, santé...)

• Article 6 : Les objectifs transversaux complémentaires dans le cadre du FSE

Les orientations du PLIE se situent dans le Programme Opérationnel national du Fonds Social Européen pour la Compétitivité Régionale et l'Emploi et sa déclinaison régionale.

Elles s'inscrivent dans les deux axes suivants du Programme Opérationnel :

- Axe 3 : « Renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations », sous-mesure 312 intitulée « Appuyer les politiques des communes et des structures intercommunales dans la mise en oeuvre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ».
- Axe 5 : « Assistance technique » (sous-mesure 511).

Cependant, en fonction des objectifs et opportunités, le PLIE du Val de Lorraine est susceptible de s'inscrire dans d'autres domaines d'intervention identifiés dans le Programme Opérationnel.

L'intervention du FSE dans le cadre de la sous-mesure 511 – assistance technique contribue au financement des frais de gestion administrative et financière résultant de la mise en œuvre du plan d'actions (dépenses liées à la préparation, à la gestion administrative et financière, au suivi, à l'évaluation, à la formation, à l'information et à la communication, aux contrôles...). Les dépenses se rapportant à l'animation et à la mise en œuvre des opérations à destination directe du public cible sont cofinancées par les crédits d'intervention.

Le plan d'actions partenarial et territorial qu'est le PLIE respecte les principes suivants :

- le principe de cohérence et de conformité vis-à-vis des règles d'intervention du FSE
- le principe de complémentarité par rapport à l'intervention des fonds publics nationaux. L'Union Européenne par l'intermédiaire du FSE intervient non pas pour se substituer aux fonds locaux, mais pour :
 - abonder des opérations nouvelles afin de compléter l'offre existante et permettre ainsi leur création ;
 - abonder des opérations existantes afin de compléter les moyens mobilisés pour augmenter leur efficacité ;
 - augmenter le nombre de participants d'une opération ;
 - augmenter la durée des opérations.
- le principe de programmation pluriannuelle
- le principe de développement durable
- le principe d'égalité entre les hommes et les femmes et de non – discrimination
- le principe d'évaluation et de contrôle.

La logique de programmation du PLIE du Val de Lorraine est globale (mutualisation des moyens d'intervention sur des objectifs partagés), ce qui permet :

- d'organiser une réflexion et un travail communs aux partenaires relatifs aux orientations et aux projets d'insertion et d'emploi ;
- la mise en cohérence des objectifs et des moyens pour le déroulement et le renforcement des parcours d'insertion vers et dans l'emploi sur le Val de Lorraine, articulé dans le grand bassin d'emploi Nancy – Toul ;
- que l'initiative d'une opération ait différentes sources (opérateurs, membres signataires du PLIE, structure de gestion et d'animation du PLIE...) ;
- le développement d'opérations nouvelles et une consolidation d'opérations existantes ;
- la mise en cohérence des différents financements pour un même projet : le Fonds Social Européen peut alors, selon les besoins, intervenir dans le financement des opérations.

Les opérateurs concourant à la réalisation des parcours, et bénéficiaires des fonds européens, s'engagent à s'inscrire dans les principes et les obligations, liés à la programmation et la réglementation du FSE, stipulés dans les conventions.

• Article 7 : Mise en œuvre des parcours d'insertion

La finalité d'un parcours d'insertion du PLIE du Val de Lorraine est de permettre l'accès à l'emploi ou à une solution qualifiante.

Par ailleurs, l'objectif d'un parcours est de développer voire de consolider les compétences des personnes accompagnées et de lever d'éventuels freins périphériques à l'emploi. Pour ce faire, une approche globale de la situation de chaque participant du PLIE permet d'identifier les besoins et les ressources de chacun et de mobiliser l'étape (opération) la plus appropriée.

La gestion de parcours crée les conditions d'une utilisation adaptée et coordonnée des moyens issus des différentes politiques publiques du territoire qui le concerne -tout en tenant compte du rythme des personnes et des opportunités d'insertion vers et dans l'emploi.

Pour favoriser un retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté, une mutualisation du suivi et de l'accompagnement des parcours d'insertion est mise en place : la gestion partenariale des parcours d'insertion.

Cette gestion partenariale des parcours d'insertion implique l'ensemble des acteurs du territoire intervenant en matière d'insertion et d'emploi (accompagnateurs, opérateurs, prescripteurs, financeurs...). Elle implique la reconnaissance d'une responsabilité partagée dans la réussite de chaque parcours d'insertion (au-delà de la responsabilité individuelle de chacun). Elle mobilise dans l'animation de cette gestion partenariale les différents intervenants en charge de parcours d'insertion (ANPE, Mission locale, équipe territoriale d'insertion du Conseil général..).

Cette gestion partenariale des parcours d'insertion a la charge de valider les entrées en parcours, d'améliorer l'enchaînement des étapes des personnes inscrites dans un parcours d'insertion et d'optimiser les ressources offertes sur le territoire en matière d'emploi, de formation ou d'insertion.

Chaque étape du parcours d'insertion se traduit par une action d'insertion professionnelle sur laquelle la personne est positionnée. Elle peut prendre différentes formes et supports. Un encadrant socioprofessionnel est désigné pour chaque opération. Parallèlement à chaque étape, (ou en période de latence), il est mobilisé des opérations complémentaires (à visée formative ou professionnelle) ou des interventions sociales. Les deux groupes locaux de suivi existant sur le Val de Lorraine (un pour le secteur de Pompey, un autre pour le secteur de Pont-à-Mousson) traitent donc en priorité du relais entre chaque étape d'un parcours.

Chaque Groupe Local de Suivi doit donc :

- connaître les outils mobilisables sur le territoire et leurs opérateurs
- connaître les situations individuelles de chaque personne en parcours d'insertion (problématiques et potentiels)
- anticiper les sorties d'étapes pour prescrire les suivantes et, être à jour des outils mobilisables
- repérer les non - réponses pour envisager le relais vers d'autres opérateurs non présents sur le territoire, voire inventer de nouvelles réponses (outils).

• Article 8 : Les instances du PLIE

Les quatre instances concernant le PLIE sont les suivantes :

- la **commission « Développement pour l'emploi »**, qui définit la politique locale pour l'emploi du territoire du Val de Lorraine et qui se réunit, à l'initiative, et sous la responsabilité, du Conseil de Pays du Val de Lorraine,
- un **comité de pilotage** de niveau institutionnel (comité d'orientation, de suivi et de surveillance) réunissant les partenaires du PLIE,
- le **Bureau** ou le **Conseil d'administration du Conseil de Pays** chargé de valider le conventionnement des opérations retenues dans le plan d'actions.
- un **comité technique** composé de techniciens référents du PLIE (Etat- DDTEFP, ANPE, Conseil Régional, Conseil Général, Mission Locale, CAPEMM,...) et de l'équipe PLIE.

Le travail de ces instances est préparé par l'équipe PLIE.

○ Le comité de pilotage

Il est coprésidé par le Préfet de Meurthe et Moselle (ou son représentant) et le Président du PLIE, désigné par le Conseil de Pays.

Sa composition² englobe les signataires du présent protocole, les membres du Conseil d'administration de la Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation du Val de Lorraine et le président de la CTI du Val de Lorraine (commission territoriale d'insertion du Conseil général).

L'animation des séances est assurée par le Président du PLIE du Val de Lorraine.

La préparation et le suivi des séances sont assurés par l'équipe PLIE. Elles sont programmées au moins deux fois par an.

Ce comité de pilotage :

- propose, partage collectivement et valide les diagnostics nécessaires à la définition des besoins des bénéficiaires,

² voir annexe 2

- fixe les orientations stratégiques du PLIE, inscrites dans le présent protocole d'accord et en conformité avec la politique locale pour l'emploi,
- veille au respect de ces orientations,
- procède à la résolution des confrontations stratégiques entre les partenaires du PLIE et favorise la cohérence et la complémentarité des politiques publiques,
- fixe le plan d'actions, arrête l'annexe financière et décide des engagements financiers, sur la base de propositions et examen technique du comité technique,
- veille à l'évaluation du PLIE et, en fonction, propose des recadrages nécessaires,
- donne les mandats nécessaires au comité technique pour la mise en oeuvre des opérations et des conventionnements,
- suscite la création de groupes de travail et en assure le suivi.

o Le comité technique

Animé par l'équipe PLIE et se réunissant au moins 8 fois dans l'année, le comité technique³:

- instruit techniquement et financièrement les projets correspondant aux orientations du comité de pilotage,
- rédige en tant que de besoin les appels à projet,
- propose au comité de pilotage des projets d'opération,
- veille à la mise en place et à la mobilisation des moyens nécessaires à la réalisation des parcours,
- suit la gestion partenariale des parcours d'insertion (notamment par la mise en place de groupes de suivi : validation des entrées des publics, suivis, évaluation qualitative, ...),
- veille à la mise en place et participe à la régulation, sur le terrain, des opérations PLIE, et en assure un suivi technique,
- favorise l'articulation entre les acteurs de terrain et entre les différentes opérations,
- favorise la professionnalisation continue des pratiques d'intervention.

o L'équipe du PLIE

Placée sous l'autorité hiérarchique du président du Conseil de Pays et par délégation de son directeur et sous l'autorité fonctionnelle du président du PLIE au nom du Comité de pilotage, elle comprend au moins 3 Equivalents Temps Plein et assure l'animation territoriale, la gestion des dossiers individuels des bénéficiaires (opérateurs) et la gestion de la subvention globale.

Instance	Composition	Fonctions
Commission « Développement pour l'emploi »	Conseil de Pays, Etat (SPE), Conseil Régional, Conseil Général, Employeurs, Opérateurs	Elaboration de la politique locale pour l'emploi (à partir des diagnostics et évaluations)
Comité de pilotage	Signataires du protocole, membres du Conseil d'Administration de la MTEF du Val de Lorraine, P ^t de la CTI	Appel à projet Programmation (Plan Territorial d'Actions) Evaluation
Bureau (ou Conseil d'Administration) du Conseil de Pays du Val de Lorraine	Bureau ou Conseil d'Administration (élus, employeurs, associatifs)	Valide les conventions avec les opérateurs
Comité technique (équipe territoriale)	Equipe PLIE, MTEF, DDTEFP, ANPE, Conseil Régional, Conseil Général, CAPEMM, Mission Locale	Prépare et propose

³ voir composition annexe 3

• Article 9 : Portage juridique et financier

Le PLIE du Val de Lorraine est porté par le Conseil de Pays du Val de Lorraine, qui assume une mission globale d'animation partenariale et de développement local du territoire « Pays du Val de Lorraine ».

Le PLIE fait l'objet d'un budget annexe au budget général du Conseil de Pays qui prend en compte :

- la réalisation des opérations intégrées au programme arrêté en Comité de pilotage,
- le fonctionnement de la structure permanente,
- l'évaluation du dispositif.

La nouvelle programmation du FSE sur la période 2007-2013 impose que le « PLIE » soit un organisme intermédiaire bénéficiant d'une subvention globale. Ainsi, à la demande du Comité de pilotage, le Conseil de Pays du Val de Lorraine dépose une demande de subvention globale auprès du préfet de région.

En qualité d'organisme intermédiaire, il assure les tâches de gestion et de contrôle relevant de sa compétence. Il exécute ces tâches sous la responsabilité de l'autorité de gestion (préfet de région).

La convention de subvention globale définit les conditions dans lesquelles l'autorité de gestion déléguée (Préfet de région) confie à l'organisme intermédiaire, la gestion de crédits FSE en faveur d'opérations relevant de dispositifs dont il assure la mise en œuvre. Un descriptif technique qualitatif, quantitatif et financier des dispositifs cofinancés, est soumis à l'avis préalable et consultatif du Comité de programmation. Ce descriptif précise pour chaque dispositif :

- les objectifs stratégiques,
- les plans de financement par année ainsi que les sources de financement,
- les indicateurs de suivi et de résultats (*a minima* ceux prévus par le Programme opérationnel, considérant que l'organisme intermédiaire peut définir d'autres indicateurs complémentaires),
- les types d'opérations,
- les critères de sélection des opérations et des bénéficiaires.

A l'appui de la demande de subvention globale, l'organisme intermédiaire communique à l'autorité de gestion une description précise de l'organisation, des moyens et des procédures qu'il compte mettre en œuvre pour exercer ses missions. Ce descriptif et le descriptif du système de gestion et de contrôle sont des éléments de la convention de subvention globale.

Le plan de financement répartit le montant des dépenses totales éligibles prévisionnelles par année de programmation, par dispositif et par type de financement (FSE, public national et privé en distinguant les montants apportés par l'organisme intermédiaire lui-même). L'avancement qualitatif, quantitatif et financier de la subvention globale fait l'objet d'un suivi en continu par l'organisme intermédiaire et d'un examen régulier par l'autorité de gestion déléguée (Préfet de région) et par les partenaires du programme (Comité de pilotage). Le plan de financement est révisé chaque année sur la base des montants réellement programmés et justifiés par l'organisme intermédiaire. Il peut solliciter un report des crédits non utilisés, qui n'est donc pas automatique.

Enfin, le plan de financement de la subvention globale peut être modifié à l'initiative de l'organisme intermédiaire (Conseil de Pays, à la demande du Comité de pilotage) après avis du Comité de programmation et sur la base d'une demande motivée.

• Article 10 : Modalités de financement

Le financement du plan d'actions est assuré par :

- les contributions (directes ou indirectes) des collectivités locales (communes, communautés de communes, CCAS...): financement d'opération, subvention, marchés publics...
- les contributions (directes ou indirectes) du Conseil général de Meurthe et Moselle, notamment dans le cadre de la déclinaison territoriale de son Plan Départemental d'Insertion: financements d'opérations, subventions, marchés publics, financements de contrats aidés...
- les financements de la Région Lorraine, notamment mobilisés aux titres de l'aide à l'emploi et de la mission Apprentissage – Formation – Insertion – Transition – Education: financement d'opération, subvention, marchés publics...
- les financements d'Etat mobilisés aux titres de l'insertion et de la formation professionnelle, notamment ceux relevant des contrats aidés, du soutien à l'IAE...
- les autres participations émanant d'organismes publics ou d'entreprises privées qu'il convient d'associer par conventionnement,
- les apports de l'organisme intermédiaire,
- les recettes générées par les opérations,
- les financements privés,
- les contributions du F.S.E.

La participation du FSE ne peut excéder 50% du montant des dépenses globales éligibles du programme annuel pour sa partie relevant des crédits d'intervention (dépenses se rapportant à l'animation et à la mise en œuvre des opérations à destination directe du public cible).

L'annexe financière est adoptée par le comité de pilotage du PLIE annuellement.

• Article 11 : Modalités d'évaluation

Le Conseil de Pays, en qualité d'organisme intermédiaire, rédige un rapport annuel d'exécution transmis avant le 30 avril de chaque année (hormis la première année de la convention de subvention globale) à l'autorité de gestion concernée (Préfet de région) et un rapport final d'exécution à l'échéance de la convention, selon un contenu type annexé à la convention de subvention globale.

Il est chargé du recueil des données relatives aux indicateurs de suivi des réalisations physiques et financières et aux indicateurs de résultat, fixés dans le programme opérationnel. Il les communique à chaque déclaration de dépenses.

L'ensemble de ces informations est transmis au Comité de pilotage.

La subvention globale pouvant donner lieu à une évaluation volontaire menée par l'organisme intermédiaire et cofinancée sur les crédits d'assistance technique, le PLIE du Val de Lorraine mettra en œuvre une évaluation dynamique et partenariale qui permet de définir les ajustements nécessaires à une plus grande efficacité du dispositif.

Sont notamment analysés le public engagé en parcours d'insertion professionnelle et le suivi opéré, ainsi que l'activité du PLIE (animation du partenariat, opérations d'insertion mises en œuvre ...).

L'évaluation réalisée est communiquée aux membres du Comité de Pilotage ; ses résultats oriente la programmation ultérieure du PLIE.

Cette démarche d'évaluation volontaire est complémentaire de celle initiée éventuellement à l'initiative de l'autorité de gestion (Préfet de région).

• **Article 12 : Publicité et communication**

Le Conseil de Pays du Val de Lorraine, en qualité d'organisme intermédiaire, respecte les obligations de publicité de la participation du FSE prévue par le règlement d'application du 8 décembre 2006 rectifié (article 8, Règlement n°1828/2006 JOUE L45 du 15.2.2007) et par la circulaire du Premier ministre relative à la communication sur les projets financés par l'Union Européenne dans le cadre de la Politique de cohésion économique et sociale (n°5197/SG du 12.2.2007).

Il informe du financement FSE les bénéficiaires potentiels des dispositifs de la subvention globale et s'assure que les bénéficiaires sélectionnés informent les participants aux opérations, ainsi que tous partenaires impliqués. Cette information se fait par tous supports appropriés comportant l'emblème européen, le logo de la charte graphique nationale et la mention indiquant que l'opération est cofinancée par le FSE.

La communication sur le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Val de Lorraine (PLIE) se fait en utilisant des supports existants (bulletins périodiques, fascicules, affiches ...), en créant des supports spécifiques (diffusion du guide des procédures, formulaires...) et lors des manifestations, événements ou réunions organisés par ou avec la participation du PLIE...

Tout document doit faire mention des contributeurs financiers publics et privés du PLIE, et notamment du Fonds Social Européen.

• **Article 13 : Révision du protocole d'accord du PLIE du Val de Lorraine**

Les signataires du PLIE du Val de Lorraine se réservent la possibilité de réviser les objectifs du présent protocole en fonction des moyens générés par les nouveaux programmes européens pendant la période 2010-2013.

Sans préjuger des évolutions qui peuvent intervenir, de nouvelles orientations peuvent être définies par voie d'avenant.

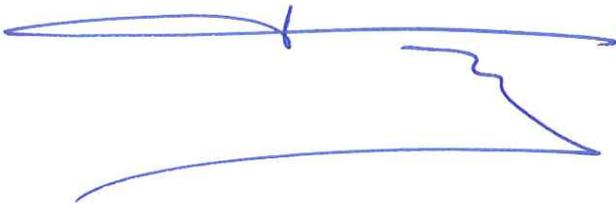
Toute modification du présent protocole fait l'objet d'une décision du Comité de pilotage (consensus) et de la rédaction d'un avenant. Selon la nature des décisions prises et sur décision du Comité de pilotage, cet avenant peut faire l'objet d'une procédure simplifiée de signature impliquant un nombre limité de signataires initiaux mais nécessairement l'Etat et le Conseil de Pays du Val de Lorraine.

Annexes :

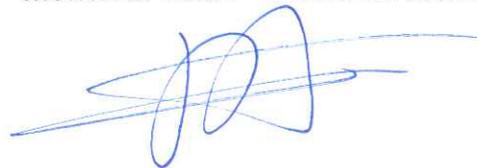
- 1 Carte du Pays du Val de Lorraine
- 2 Composition du Comité de Pilotage
- 3 Composition du Comité Technique
- 4 Eléments de diagnostic

Fait à Frouard, le 16 juin 2008.

Le Préfet du département de Meurthe
et Moselle,
Monsieur Hugues PARANT.



Le Président du Conseil Régional de
Lorraine,
Monsieur Jean – Pierre MASSERET.



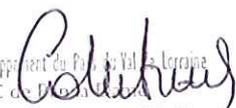
RÉGION DE LORRAINE
Place Gabriel Hocquard
B.P. 81004
57036 METZ CEDEX 01

Le Président du Conseil Général de
Meurthe-et-Moselle,
Monsieur Michel DINET.

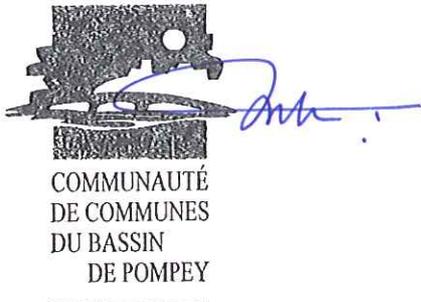


La Présidente du Conseil de Pays du
Val de Lorraine,
Madame Catherine BOURSIER.

Conseil de Développement du Pays du Val de Lorraine
ZAC de Frouard
Square Maurice Herzog - BP 11
54290 FROUARD
Tél. 03 83 49 49 50 - Fax 03 83 49 49 59



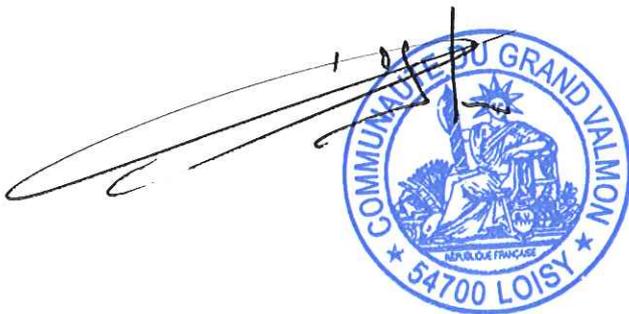
Le Président de la Communauté de
Communes du Bassin de Pompey,
Monsieur Laurent TROGRLIC.



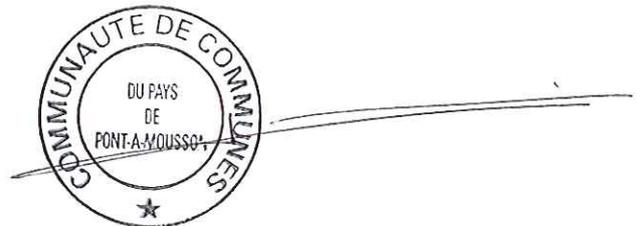
Le Président de la Communauté de
Communes du Froidmont,
Monsieur Noël GUERARD.



Le Président de la Communauté de
Communes du Grand Valmon,
Monsieur Pierre VOGELIN.



Le Président de la Communauté de
Communes du Pays de Pont-à-Mousson,
Monsieur Henry LEMOINE.



Le Président de la Communauté de
Communes de Seille et Mauchère,
Monsieur Jacques FLORENTIN.



Le Président de la Communauté de
Communes des Trois Vallées,
Monsieur Olivier JACQUIN.



Le Président de la Communauté de
Communes des Vals de Moselle et
de l'Esch,
Henri POIRSON.



Le Maire de Bratte,
Monsieur Michel BEDU.

P/0



Le Maire de Moivrons,
Monsieur Henri KUSZ.

P.O.



Le Maire de Pagny sur Moselle,
Madame Christiane CONTAL.




Le Maire de Preny,
Monsieur Gérard VAN MEEL.




Le Maire de Vandières,
Monsieur Claude ROBERT.




Le Maire de Vieville en Haye,
Monsieur Marc MARTINOLI.




Le Maire de Villers les Moivrons,
Didier LOUIS.

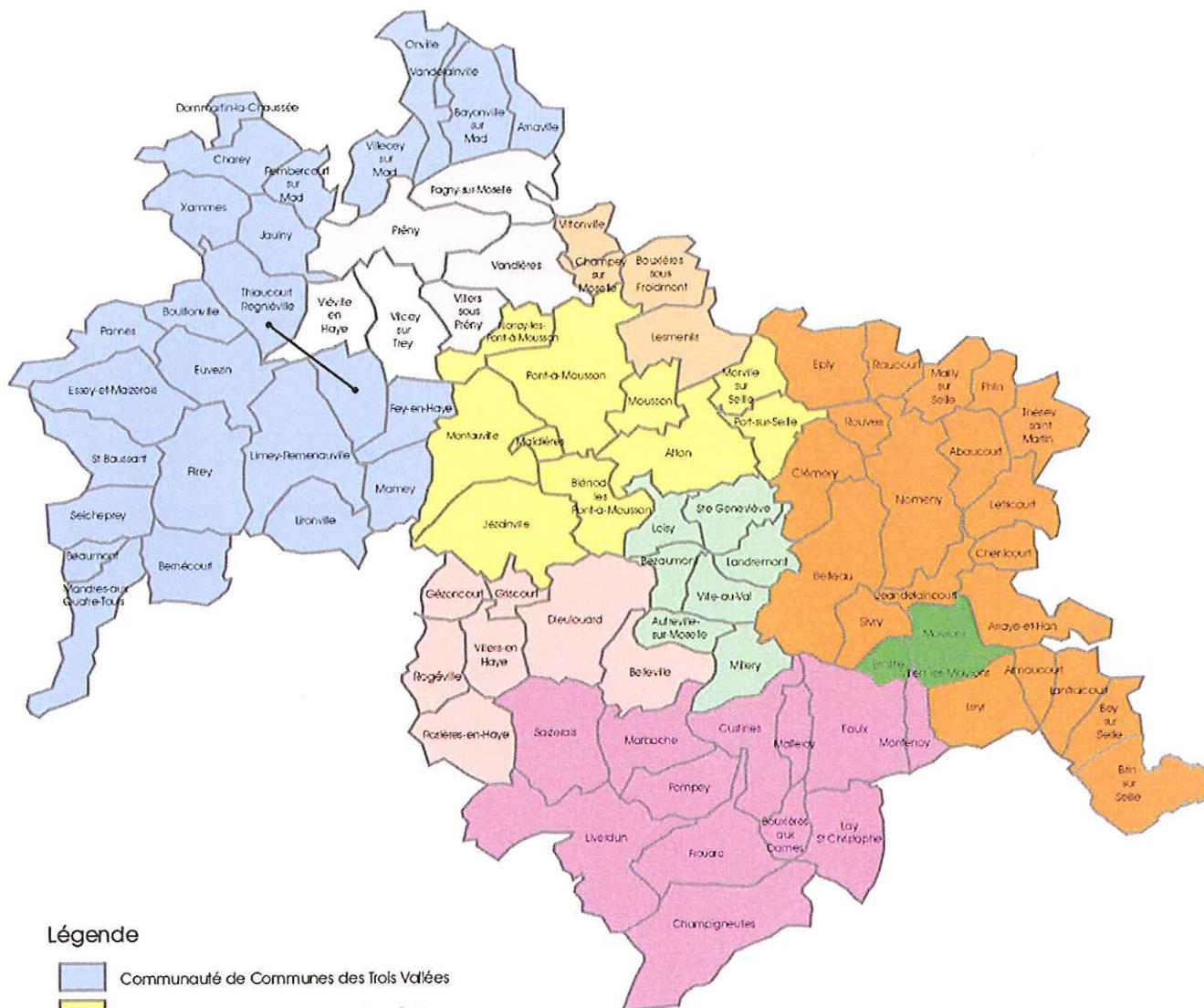



Le Maire de Villers sous Preny,
Joël SERURIER.




Le Maire de Vilcey sur Trey,
Gérard CAZANAVE.

Pays du Val de Lorraine - Structures intercommunales



Légende

- Communauté de Communes des Trois Vallées
- Communauté de Communes de Pont à Mousson
- Communauté de Communes du Froidmont
- Communauté de Communes du Grand Valmon
- Communauté de Communes des Vals de Moselle et de l'Esch
- Communauté de Communes du Bassin de Pompey
- Communauté de Communes de Seille et Mauchère
- SIVOM de la Natagne et de la Mauchère
- Communes isolées adhérentes
- Communes isolées non adhérentes



Composition du Comité de pilotage du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Val de Lorraine

L'Etat représenté par Monsieur le Préfet du département de Meurthe et Moselle ou son représentant,

La Région Lorraine représentée par Monsieur le Président ou son représentant,

Le Département de Meurthe et Moselle représenté par Monsieur le Président ou son représentant,

Les Communautés de Communes du territoire du Pays du Val de Lorraine représentées par les Présidents des Communautés de Communes (ou son représentant délégué) et les Communes non organisées en communauté de communes du territoire couvert par le Pays du Val de Lorraine, représentées par les Maires concernés (ou son représentant mandaté), suite à délibération :

- Communauté de communes du BASSIN DE POMPEY
- Communauté de communes du PAYS DE PONT A MOUSSON
- Communauté de communes du FROIDMONT
- Communauté de communes du GRAND VALMON
- Communauté de communes de SEILLE ET MAUCHERE
- Communauté de communes des TROIS VALLEES
- Communauté de communes des VALS DE MOSELLE ET D'ESCH
- Commune de BRATTE
- Commune de MOIVRONS
- Commune de VILLERS LES MOIVRONS
- Commune de PAGNY/MOSELLE
- Commune de PRENY
- Commune de VANDIERES
- Commune de VILLERS SOUS PRENY
- Commune de VIEVILLE-EN-HAYE
- Commune de VILCEY-SUR-TREY

Le Conseil de Pays du Val de Lorraine, en qualité d'organisme intermédiaire, gestionnaire du PLIE du Val de Lorraine, représenté par Madame la présidente,

La Commission Territoriale d'Insertion du Val de Lorraine, représentée son Président,

Le Conseil d'Administration de la Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation du Val de Lorraine, à savoir les représentants de :

- Communauté de communes du Bassin de Pompey (3 voix),
- Communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson (3 voix),
- Conseil de développement du Pays du Val de Lorraine (7 voix) ;
- Association Val de Lorraine Entreprendre (1 voix) ;
- Etat Français (4 voix) ;
- ASSEDIC Lorraine (4 voix) ;
- ANPE (4 voix) ;
- AFPA (1 voix).

Le Comité de pilotage est coprésidé par le Préfet de Meurthe-et-Moselle (ou son représentant) et le Président du PLIE, désigné par le Conseil de Pays du Val de Lorraine.

Composition du Comité Technique du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Val de Lorraine

Président du PLIE du Val de Lorraine ;

Président de la CTI du Val de Lorraine ;

ANPE :

- ALE GENTILLY ;
- ALE de Nancy 1 (St Thiebaut) ;
- ALE de Pont-à-Mousson ;

CAPEMM ;

Conseil de Pays du Val de Lorraine ;

Conseil Régional - (déléguée territoriale) ;

Conseil Général de Meurthe-et-Moselle :

- ETI du Val de Lorraine ;
- TAMS du Val de Lorraine ;

Etat :

- Préfecture de Meurthe-et-Moselle (pour information) ;
- DDTEFP de Meurthe-et-Moselle ;
- DRTEFP de Lorraine (pour information) ;

Mission Locale du Val de Lorraine et de Laxou ;

Autres PLIE :

- PLIE de l'agglomération Nancy ;
- PLIE Terres de Lorraine ;

PLIE du Val de Lorraine (équipe) .

PAYS DU VAL DE LORRAINE⁴ :

Éléments de diagnostic

Sous la stagnation démographique des mutations toujours vives

En 2007, le Pays du Val de Lorraine s'étend sur 844 km² et regroupe 94 communes au sein de 7 communautés de communes (CC) et d'un SIVOM. Six communes restent à l'écart du mouvement d'intercommunalité.

Les premières estimations de population supra communales tirées des enquêtes annuelles de recensement de 2004, 2005 et 2006 montrent, dans le Val de Lorraine, une stagnation de la population. Ce mouvement pose le Val de Lorraine en retrait par rapport au dynamisme du territoire « Schéma de Cohérence Territoriale » (SCOT⁵) du Sud Meurthe-et-Mosellan et à fortiori par rapport au département.

Au 1^{er} janvier 2005, la population du territoire est estimée à 94 800 habitants (contre 94 600 en 1999).

Elle continue de stagner comme depuis le début des années 1980 (93 700 habitants en 1982, 94 100 en 1990). Mais du fait d'un solde naturel qui compense tout juste le déficit migratoire, le Pays ne bénéficie pas de la hausse démographique enregistrée dans le SCOT du Sud Meurthe-et-Mosellan ou dans le département, et sa population demeure à son niveau de 1999. Ce sont surtout les communes de 2 000 à 10 000 habitants, et particulièrement celles situées au Sud, qui sont responsables de cet état de fait. Leur situation contraste avec celle des petites communes situées aux franges du territoire, où le dynamisme démographique se conjugue avec un taux de construction neuve élevé, ce dont profitent les secteurs de la construction et des activités immobilières.

Si l'absence de renouvellement de sa population perdure, le Pays devra se préparer dans les années futures à une baisse et à un vieillissement de sa population.

Pour l'heure, il continue de fonctionner avec deux pôles d'emploi sur son territoire, Pompey et Pont-à-Mousson, et deux autres à proximité, Nancy et Metz, pour lesquels il joue de sa vocation de zone résidentielle.

Moindre mobilité que dans le SCOT

Le peu de dynamisme démographique actuel du territoire tient en partie au fait que ses habitants sont moins mobiles que ceux du SCOT : on y vient moins souvent habiter en provenance d'un pays étranger ou des DOM-TOM, d'une autre région ou même d'un autre département de Lorraine. Ainsi, la part des habitants vivant dans le même logement en 2005 par rapport à 1999 est forte dans le Val de Lorraine (70%), contre 64 % dans le SCOT et 65 % dans le département.

Progression du nombre de diplômés du supérieur

En 2005, 16% des personnes de plus de 14 ans sont diplômées de l'enseignement supérieur, contre 12% en 1999. Cette progression suit celle enregistrée ailleurs et permet au Val de Lorraine de se situer désormais au niveau de la région. Cependant, un retard persiste avec le département (20%) et surtout avec le SCOT (23%).

⁴ Diagnostic réalisé à partir d'études de l'INSEE Lorraine pour le compte du Conseil de Pays du Val de Lorraine et du mémoire de M. Ousmane SOW dans le cadre du Master d'économie appliquée (Université Paul Verlaine – Metz ; 2007)

⁵ Le SCOT Sud 54 comprend la CUGN (Communauté Urbaine du Grand Nancy), les pays du Toulois (Terres de Lorraine), du Lunévillois et du Val de Lorraine. C'est près de 450 communes et 450 000 habitants.

La part des sans diplômes a baissé de 5 points durant ces six années, pour s'établir à 32%, soit légèrement moins que dans la région (33%).

Vieillesse annoncée

Si l'absence de renouvellement de sa population perdure, le territoire devra se préparer dans les années à venir à une baisse de sa population (93 200 habitants en 2020) et à un vieillissement de celle-ci.

En 2005, les moins de 20 ans représentent encore 27% des habitants, soit une part relativement élevée par rapport aux territoires référents. Elle tend cependant à baisser depuis 1999. Le Val de Lorraine suit en cela la tendance générale au vieillissement observée presque partout ailleurs en France : la part des 20-40 ans y baisse au profit de celle des 40-59 ans. Mais dans le Val de Lorraine, elle se double du fait que celle des plus de 60 ans augmente plus vite qu'en Lorraine.

Un Pays de «classes moyennes» ...

En 2002, la part des traitements et salaires représente près de 70% des revenus déclarés par les ménages du Pays, c'est-à-dire plus forte que celle du département (67,5%) ou de la région dans son ensemble (67,3%). Cette situation reflète la structure de la population active du Pays. Le Val de Lorraine compte une proportion de salariés (37,1%) supérieure à celle du département (33,1%) et de la région (33,6%).

Deux constats militent pour définir le Val de Lorraine comme un Pays de «classes moyennes». Le revenu médian y est plus élevé : 50% des personnes vivent dans un ménage déclarant un revenu annuel par unité de consommation de 15 180 euros, contre 14 800 euros pour le département et 14 380 euros pour la région. Entre 2001 et 2002, l'accroissement du revenu médian est toutefois identique dans les trois espaces (3,2%).

La deuxième spécificité du Pays réside dans une échelle des revenus plus resserrée. L'écart entre le revenu en dessous duquel se situent les 10% les plus pauvres de la population (soit 6 699 euros) et celui au-dessus duquel se trouvent les 10% les plus riches (soit 27 118 euros) n'est que de 4 : il est de 5 pour l'ensemble du département comme pour la région.

... et moins de pauvreté

En 2004, près de 8 600 habitants du Val de Lorraine vivent sous le seuil de pauvreté monétaire relative. Avec un taux de pauvreté de 10,7% en 2004, le Val de Lorraine affiche une situation plus favorable dans ce domaine que le département et la région (12,1%).

Cependant depuis 2004, une dégradation s'est produite. Elle se traduit par une augmentation sensible du nombre d'allocataires (1225 en 1999, 1331 en 2006 – données CAF) du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et de la population couverte par le RMI, équivalente à celle de la région mais bien supérieure à celle observée au niveau du département.

Cette progression des bénéficiaires du RMI est sans doute à rapprocher de la réforme de l'Assurance chômage, concrétisée par une diminution des durées d'indemnisation qui a provoqué un gonflement des allocataires du RMI.

Nancy, Pompey, Pont-à-Mousson et Metz : pôles d'emploi majeurs

La population active occupée du Val de Lorraine est estimée fin 2004 à 37 800 personnes, qui suivant leur Communauté de Communes de résidence se déplacent diversement chaque jour pour se rendre sur leur lieu de travail.

12 500 d'entre eux, soit un sur trois, travaillent au sein même du Pays. Les Communautés de communes du Bassin de Pompey et du Pays de Pont-à-Mousson, qui proposent respectivement 12 000 et 9 800 emplois, sont les pôles d'emploi majeurs ; elles assurent un emploi à 31% des actifs du Pays. De fait, les actifs qui résident dans ces deux Communauté de Communes sont proportionnellement les plus nombreux à trouver un emploi au plus près de chez eux : 32% et 54% travaillent dans leur Communauté de Communes de résidence.

Nancy Grand Couronné attire 12 100 actifs du Pays, soit également un sur trois. Son attraction est particulièrement forte sur les actifs résidant dans la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et du SIVOM de Natagne et Mauchère, qui sont 8 100, soit un sur deux, à s'y rendre chaque jour. Et à un degré moindre sur les actifs des Communautés de Communes de Seille-et-Mauchère, Grand Valmon et Vals de Moselle et de l'Esch.

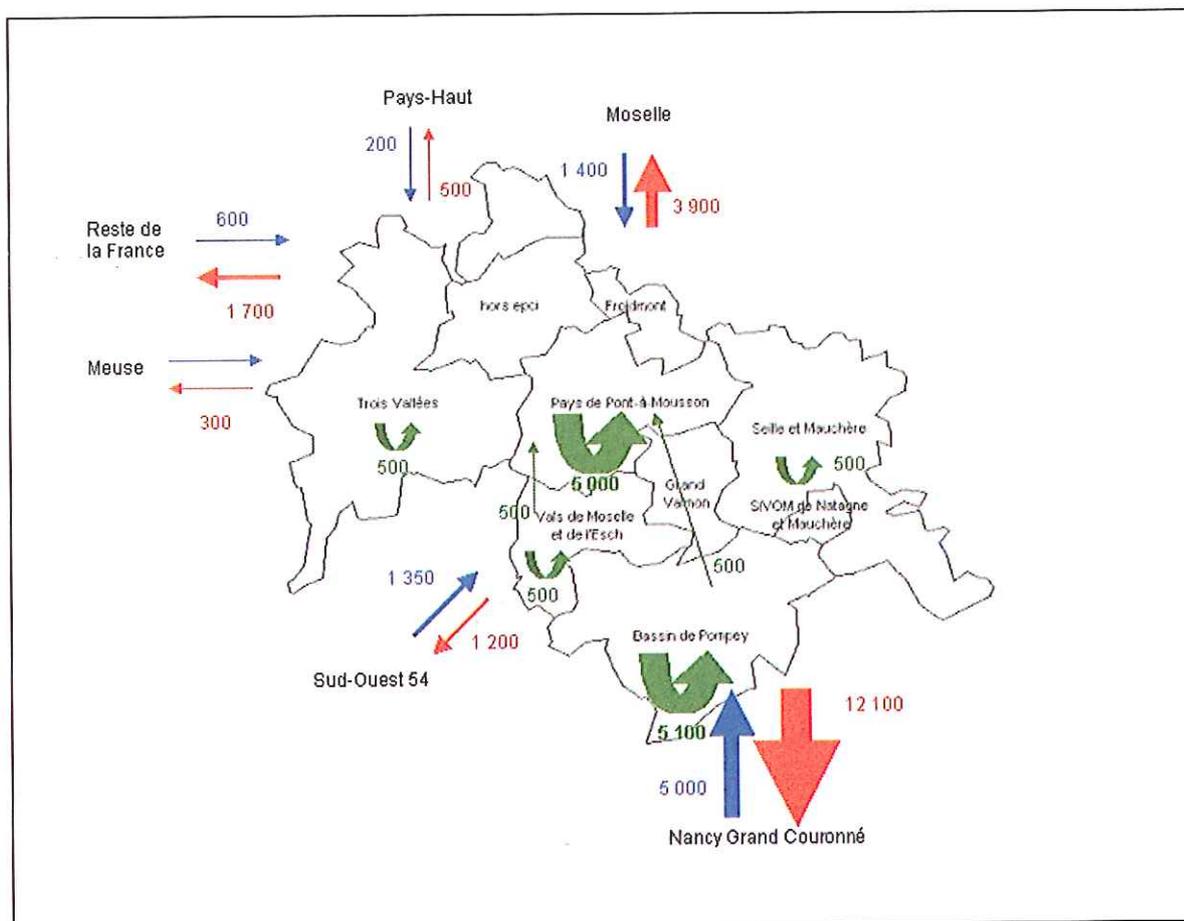
Le département de la Moselle constitue une autre destination d'importance vers laquelle convergent quotidiennement 3 900 actifs du Pays, dont respectivement 22% et 25% de ceux résidant dans les Communautés de Communes du Froidmont et des Trois vallées.

Dans l'autre sens, le Val de Lorraine voit entrer chaque jour 9 200 actifs qui n'y résident pas dont : 5 000 en provenance de Nancy Grand Couronné avec pour première destination la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ; 1 400 venant de Moselle attirés surtout par les emplois offerts dans la Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson.

Dans ce jeu des navettes domicile – travail quotidiennes, le Val de Lorraine accuse donc surtout un déficit avec Nancy Grand Couronné (12 100 sorties pour 5 000 entrées) et la Moselle (3 900 sorties pour 1 400 entrées), mais ceci est le propre d'un territoire périurbain. Au sein du SCOT, ces échanges sont en revanche plus équilibrés avec son voisin le Toullois (1 200 sorties pour 1 350 entrées) et faibles avec le Lunévillois (100 sorties pour 350 entrées). Quant aux liens avec le Pays-Haut, ils restent limités (500 sorties pour 200 entrées) et du même ordre que ceux avec la Meuse (400 sorties pour 300 entrées). Avec le reste de la France, on enregistre 1 700 sorties pour 600 entrées. Enfin, 270 actifs travaillent au Luxembourg.

Forte attraction de Nancy Grand Couronné

Principaux déplacements domicile-travail fin 2004:



Source : Insee, Déclarations Annuelles de Données Sociales

Consolidation des services aux entreprises

Le Pays du Val de Lorraine poursuit le processus de mutation et de renouvellement de son tissu productif. Tout en conservant son caractère industriel, il continue à renforcer sa position dans les services aux entreprises.

En 2004, le Val de Lorraine compte près de 2 900 établissements. Entre 1999 et 2004, le parc total d'établissements progresse de 12%, contre 8,1% au niveau départemental et 8,5% dans la région. Cette croissance est le fait des TPE et des secteurs de la construction et des services aux entreprises.

Les évolutions du tissu productif observées depuis 1999 se prolongent : croissance et diversification du parc d'établissements, maintien d'un tissu industriel, affirmation progressive des secteurs des services aux entreprises. Spécificité du Pays, le développement du parc productif est surtout lié à la pérennité des établissements installés, à leur développement interne et à l'implantation de nouveaux établissements d'entreprises déjà existantes. La capacité de développement des établissements du Pays est réelle et se traduit par leur croissance en taille : le nombre d'unités de 50 à 100 salariés a ainsi doublé entre 1999 et 2004.

Ce développement en terme d'établissements ne va pas toujours de pair avec celui de l'emploi, notamment dans l'industrie.

La baisse d'emploi se concentre sur l'industrie. A l'inverse, les gains d'emplois se font dans les services et l'évolution est positive dans le commerce. Cependant, sur les dernières années, l'emploi tertiaire compense difficilement les pertes de l'industrie.

Emploi

Dans le Val de Lorraine, la progression de l'effectif salarié du secteur privé (de 1994 à 2005) est de l'ordre de 25 %, soit plus de 3 800 emplois. Cette progression est très nettement supérieure à celle des autres niveaux géographiques (de l'ordre de 9 % en moyenne).

De la même façon, l'emploi salarié des femmes est aussi en augmentation pour chaque niveau géographique considéré (de l'ordre de + 32 %, soit 1 619 emplois dans le Val de Lorraine). La progression des effectifs salariés masculins est moindre mais toujours très élevée : + 21 %, soit 2 219 salariés, alors que dans la zone d'emploi, le département et la région, l'augmentation n'est que de 5 % au mieux.

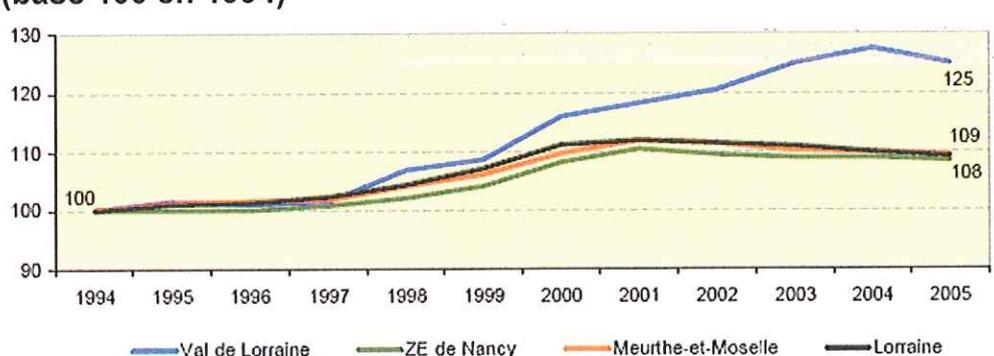
La période la plus récente, de 2004 à 2005, confirme malheureusement une nouvelle diminution de 2 % de l'effectif salarié total (- 402 emplois) qui impacte de manière homogène les deux sexes. Le dynamisme de l'emploi salarié n'est guère meilleur pour les trois autres zonages géographiques : la région perd 1 % (3 269 emplois) de son effectif salarié, la zone d'emploi de Nancy et le département stagnent [Tableau 1 et Graphique 1].

Tableau 1 : Evolution des effectifs salariés du secteur privé depuis 1994 à 2005

	1994	2005	évo (%) 1994/2005	évo (%) 2004/2005
Val de Lorraine	15 447	19 285	+ 25	- 2
dont... Hommes	10 344	12 563	+ 21	- 2
Femmes	5 103	6 722	+ 32	- 2
Zone d'emploi de Nancy	101 153	109 610	+ 8	+ 0
dont... Hommes	58 069	59 714	+ 3	- 1
Femmes	43 084	50 083	+ 16	- 1
Meurthe-et-Moselle	143 574	157 187	+ 9	+ 0
dont... Hommes	85 017	88 850	+ 5	- 1
Femmes	58 557	68 564	+ 17	+ 0
Région Lorraine	481 031	525 432	+ 9	- 1
dont... Hommes	294 013	304 279	+ 3	- 2
Femmes	187 018	224 853	+ 20	+ 0

Source : ASSEDIC

Graphique 1 : Evolution des effectifs salariés du secteur privé de 1994 à 2005 (base 100 en 1994)



Source : ASSEDIC

La demande d'emploi en fin de mois

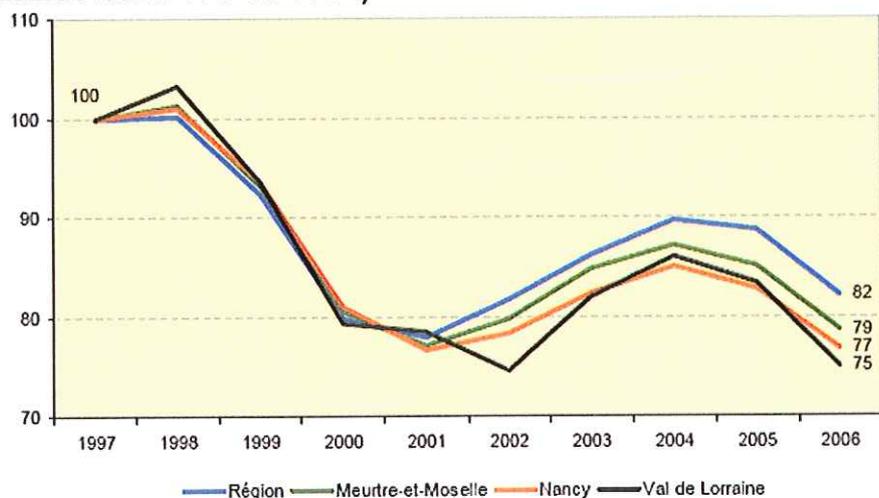
De 1997 à 2006, suite à la relance de l'activité économique, nous assistons globalement à une forte diminution des demandeurs d'emploi en Lorraine. Dans le Pays du Val de Lorraine, cette baisse a été importante en début de période, et ce jusqu'en 2002. Ensuite, nous assistons à un repli de l'activité économique donc à une ré-augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (toutes catégories ANPE confondues), avec une évolution sporadique, tantôt à la hausse, tantôt à la baisse. Entre 2004 et 2006, les personnes inscrites à l'ANPE passent de 5 118 à 4 461 dans le Pays [Tableau 2 et Graphique 2].

Tableau 2 : Evolution de l'effectif des demandeurs d'emploi en fin de mois

	1997	2006	évo (%) 1997-2006	évo (%) 2005-2006
Lorraine	159 577	131 202	- 18	- 7
Meurthe-et-Moselle	49 211	38 723	- 21	- 7
ZE de Nancy	29 487	22 670	- 23	- 7
Val de Lorraine	5 948	4 461	- 25	- 10

Source : ASSEDIC, ANPE, Ministère du travail des relations sociales et de la solidarité -
Marché du travail : DEFIM

Graphique 2 : Evolution des demandeurs d'emploi en fin de mois, toutes catégories (indice base 100 en 1997)



Source : ASSEDIC, ANPE, Ministère du travail des relations sociales et de la solidarité -Marché du travail : DEFIM

L'évolution de l'activité économique et la création d'emplois dans le tertiaire peuvent être bénéfiques pour le travail des femmes et favoriser le retour à l'emploi des travailleuses inscrites à l'ANPE. S'agissant des jeunes demandeurs d'emploi, nous assistons à une confirmation de l'évolution globale du nombre des demandeurs d'emploi en fin de mois.

En ce qui concerne la main d'oeuvre plus âgée, les évolutions sont moins favorables. Sur la période 2000 à 2005, une forte augmentation du nombre de demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans affecte de manière plus ou moins importante tous les niveaux géographiques étudiés (Région, Meurthe-et-Moselle, zone d'emploi de Nancy et pays du Val de Lorraine). Les sorties précoces des travailleurs de plus de 50 ans du marché de travail posent un véritable problème.

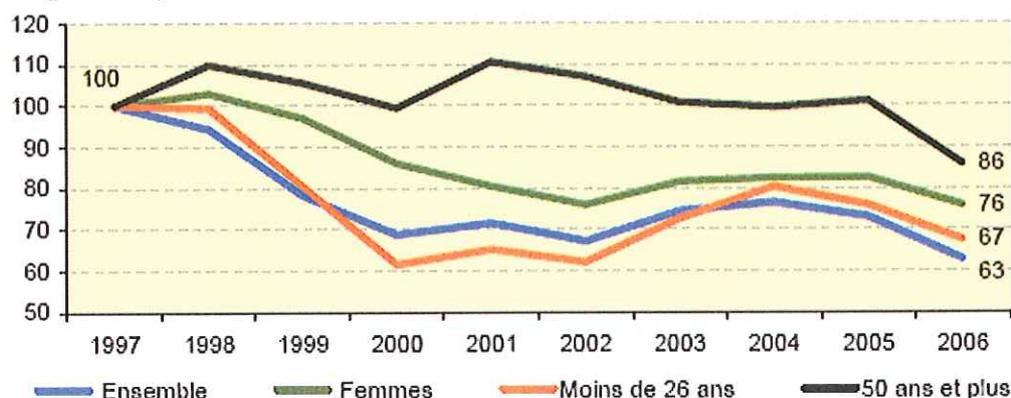
En 2006, la situation s'est sensiblement améliorée, avec un recul de l'effectif des inscrits à l'ANPE (qui passe de 706 personnes à 599 en un an). Mais compte tenu du vieillissement de la population générale lorraine, nous faisons l'hypothèse qu'il y a probablement un effet de l'arrivée à l'âge de la retraite d'une partie des travailleurs lorrains, y compris de ceux qui sont au chômage. Sur une longue période (1997/2006), la diminution du nombre des demandeurs d'emploi s'avère plus modeste pour les travailleurs âgés que pour les femmes ou les jeunes, dans le Pays du Val de Lorraine [Tableau 3 ; Graphique 3].

Tableau 3 : Evolution de l'effectif des demandeurs d'emploi en fin de mois (toutes catégories) selon quelques caractéristiques démographiques

		1997	2006	évo (%) 1997-2006	évo (%) 2005-2006
Lorraine	femmes	88 008	69 008	- 22	- 7
	moins de 26 ans	44 641	31 493	- 29	- 10
	50 ans et plus	17 373	20 161	+ 16	- 4
Meurthe-et-Moselle	femmes	26 029	19 690	- 24	- 7
	moins de 26 ans	13 680	9 601	- 30	- 8
	50 ans et plus	5 413	5 511	+ 2	- 6
ZE de Nancy	femmes	14 845	11 203	- 25	- 14
	moins de 26 ans	8 179	5 759	- 30	- 6
	50 ans et plus	3 229	3 049	- 6	- 7
Val de Lorraine	femmes	3 166	2 398	- 24	- 8
	moins de 26 ans	1 790	1 208	- 33	- 11
	50 ans et plus	698	599	- 14	- 15

Source : ASSEDIC, ANPE, Ministère du travail des relations sociales et de la solidarité -Marché du travail : DEFM

Graphique 3 : Evolution des effectifs demandeurs d'emploi en fin du mois toutes catégories (indice base 100 en 1997)



Source : ASSEDIC, ANPE, Ministère du travail des relations sociales et de la solidarité -Marché du travail : DEFM

L'origine sectorielle des demandeurs d'emploi expérimentés

Pour analyser les secteurs d'activité des derniers employeurs des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1 à l'ANPE au 31 décembre 2006, nous avons sélectionné les secteurs d'activité qui contribuaient le plus à l'emploi salarié privé (en NES 36). Nous avons regroupé la *métallurgie* avec l'*industrie des équipements mécaniques*, binôme qui représente 6 % de l'ensemble de demandeurs d'emploi de la catégorie 1 dans le Val de Lorraine (dont 17 % de femmes et 26 % de jeunes de moins de 26 ans). Ces deux secteurs d'activité pèsent très fortement dans l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi.

Le secteur du *commerce de détail et réparations* représente 12 % du nombre total de demandeurs d'emploi (dont 68 % de femmes et 34 % de jeunes de moins de 26 ans).

Le secteur de la *construction* est l'un des secteurs qui influence le plus l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi dans le Pays, avec 10 % du nombre total de demandeurs (dont 9 % de femmes et 32 % de jeunes de moins de 26 ans).

Nous observons la même contribution au chômage de ces secteurs à tous les niveaux considérés.

Tableau 4 : part (%) des demandeurs d'emploi de la catégorie 1 inscrits au 31 décembre 2006 selon les secteurs d'activité des derniers employeurs

Secteurs d'activité (NES 36 adaptée)	Val de Lorraine		
	Ensemble	Femmes	Moins de 26 ans
Commerce de détail, réparations	12	68	34
Commerce de gros, intermédiaire	4	45	20
Construction	10	9	32
Industries agricoles et alimentaires	2	31	29
Industries des équipements mécaniques / métallurgie et transformation des métaux	6	17	26
Santé, action sociale	5	83	20
Services opérationnels	4	46	28
Transports	3	31	22

Source : ASSEDIC, ANPE, Ministère du travail des relations sociales et de la solidarité -
Marché du travail : DEFM

Le niveau de qualification professionnelle des demandeurs d'emploi

Dans le Val de Lorraine, le niveau de qualification des travailleurs inscrits à l'ANPE en catégorie 1 est relativement élevé : les employés qualifiés constituent le groupe le plus lourd avec 38 % de l'effectif total (69 % sont des femmes). L'effectif des cadres (plus de 6 % des inscrits) et les techniciens et agents de maîtrise (plus de 10 % des inscrits) représentent près de 430 personnes en décembre 2006. A l'opposé, les employés non qualifiés et les ouvriers spécialisés et manoeuvres représentent quant à eux respectivement 18 % (dont 65 % des femmes) et 11 % (dont 17 % de femmes) de la catégorie 1 des demandeurs d'emploi. Les hausses les plus fortes du nombre de demandeurs d'emploi selon la qualification sont constatées parmi les cadres et les agents de maîtrise et techniciens. A noter cependant, que la répartition des niveaux de qualification des employés suit la même tendance à tous les niveaux géographiques considérés [Tableau 5].

Tableau 5 : Qualification des demandeurs d'emploi de catégorie 1 au 31 décembre 2006 du Val de Lorraine

Catégorie (NES 36)	effectif 2006	%	évo (%) 1999-2006	% femmes 2006
Cadres	165	7	45	32
Agents de maîtrise, Techniciens	262	10	21	40
Employés qualifiés	966	38	-8	69
Employés non qualifiés	465	18	-22	65
Ouvriers qualifiés	376	15	-21	9
Ouvriers spécialisés	210	8	-28	17
Manoeuvres	74	3	-27	16
Non renseignée	15	1	-63	60
Ensemble	2 533	100	-13	48

Source : ASSEDIC, ANPE, Ministère du travail des relations sociales et de la solidarité -Marché du travail : DEFM